

Finistère Habitat et la Mission locale du Pays de Cornouaille s'engagent pour l'emploi et le logement des jeunes



LE 15 MARS 2017, FINISTÈRE HABITAT ET LA MISSION LOCALE DU PAYS DE CORNOUAILLE SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LES LOCAUX DE FINISTÈRE HABITAT.

La convention signée vise à articuler les interventions de la Mission locale du Pays de Cornouaille et de Finistère Habitat au bénéfice des jeunes de 16 à 26 ans, public cible de la Mission locale, dans l'accès et la sécurisation de leur parcours logement en s'assurant d'un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

CONTACT PRESSE

Anne-Gaëlle Le Roux
Responsable Communication
aleroux@habitat29.fr
02 98 95 88 66
06 99 40 69 89

FINISTÈRE HABITAT S'ENGAGE POUR APPORTER UNE RÉPONSE DE LOGEMENT ADAPTÉE AUX JEUNES

Finistère Habitat s'est engagé depuis plusieurs années, notamment au travers de son Agenda 21, à faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans, une étape majeure dans leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Cet engagement est conforme à la politique menée par le Conseil Départemental du Finistère, collectivité territoriale de rattachement de Finistère Habitat. Au travers du Plan Départemental de l'Habitat du Finistère pour la période 2014 – 2020, le Département souligne la nécessité d'« apporter une réponse adaptée aux besoins des jeunes en insertion sociale et / ou professionnelle », dans l'axe « Favoriser l'accès et le maintien dans un logement ».

L'accès au logement des jeunes est favorisé avec notamment la mise en œuvre de dispositifs permettant la sécurisation de l'accès et du maintien dans le logement, du logement spécifique pour les étudiants, la mise en œuvre d'une politique active de parcours résidentiel permettant la mobilité professionnelle.

15% DES LOCATAIRES DE FINISTÈRE HABITAT
SONT ÂGÉS DE MOINS DE 30 ANS.

LA MISSION LOCALE DU PAYS DE CORNOUAILLE ACCOMPAGNE LES JEUNES DE 16 À 26 ANS

La Mission Locale du Pays de Cornouaille accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, sortis du système scolaire, dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont la finalité vise l'accès à l'emploi. L'approche globale caractérise l'intervention de la mission locale et couvre différents registres : accueil, information et orientation des jeunes, accès à la formation et accès aux droits de la vie quotidienne (santé, mobilité, précarité, logement...).

Un des fondamentaux de la Mission locale consiste à favoriser l'autonomie des jeunes. Dans ce cadre, l'accès au logement figure comme une entrée essentielle.

5330 JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA MISSION
LOCALE DU PAYS DE CORNOUAILLE, EN 2016.



Les jeunes accompagnés et le logement

- ▶ Plus de 57 % des jeunes suivis sont hébergés par leurs familles
- ▶ Environ 1/3 en logement autonome (FJT, autres...)
- ▶ Accès faible au parc public
- ▶ Puis des hébergements plus instables, plus temporaires:
 - ▶ chez des amis= 4,4 %
 - ▶ en foyers (dont CHR) environ 1.5 %
 - ▶ en hôtel, nomade, sans hébergement près de 1.5 %

L'accompagnement de la M.L.P.C. sur la question du logement porte sur l'accès et le maintien dans le logement (information et mise en relation de la part des conseillers), voire sur des problématiques plus complexes (urgences, endettement ...) par les Conseillères en économie sociale et familiale (CESF) lors d'ateliers collectifs et d'accompagnements individuels.

LES BASES DU PARTENARIAT

Le rapprochement entre la Mission Locale du Pays de Cornouaille et de Finistère Habitat vise à :

- ▶ Informer les jeunes accompagnés par la mission locale des possibilités de logement et modalités d'attribution des logements de Finistère Habitat,
- ▶ Faciliter l'accès des jeunes au parc locatif de Finistère Habitat (garantie des loyers, avance pour dépôt de garantie...),
- ▶ Proposer aux jeunes locataires ou en demande de location, dont la situation présente des signes de fragilité en matière d'insertion, un accompagnement de la mission locale,
- ▶ Etablir des liens réguliers entre les intervenants

de proximité pour organiser les appuis nécessaires aux jeunes.

Le document joint en annexe de la présente convention précise pour chacune des deux parties les engagements pris afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement du public visé par la convention.

UN RAPPROCHEMENT ENTRE FINISTÈRE HABITAT
ET LA MISSION LOCALE DU PAYS DE
CORNOUAILLE

CONCRÈTEMENT

PROCHAINE RENCONTRE ENTRE LES ÉQUIPES DE FINISTÈRE HABITAT
ET LA MISSION LOCALE DU PAYS DE CORNOUAILLE :
LE 27 MARS 2017

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES CANDIDATS AU LOGEMENT

Lorsque des candidats au logement sont accompagnés par la mission locale, celle-ci communiquera aux chargées de clientèle de Finistère Habitat les informations permettant aux Commissions d'Attribution des Logements de statuer sur les demandes de logements en ayant connaissance de l'accompagnement mis en place par la Mission Locale du Pays de Cornouaille.

DES RENCONTRES RÉGULIÈRES ENTRE LES ÉQUIPES DE FINISTÈRE HABITAT ET DE LA MISSION LOCALE

Des rencontres régulières seront organisées entre la Mission Locale du Pays de Cornouaille et Finistère Habitat afin que soient établies conjointement les dispositions à mettre en œuvre selon la situation propre à chaque jeune visé par la convention.

DES CRÉATIONS D'ATELIERS ET D'ANIMATIONS POUR LES JEUNES

Avant l'été 2017, Finistère Habitat et la Mission Locale du Pays de Cornouaille vont organiser des ateliers pratiques sur différents thèmes : gestion du budget, fiscalité et déclaration de ressources, aide administrative, accès aux droits...

Les deux partenaires prévoient également de mettre en place des animations pour des petits groupes de 4 à 5 personnes sur des thèmes comme : l'état des lieux, entretien des logements, fonctionnement des équipements...

UN BILAN ANNUEL SERA RÉALISÉ POUR ÉVALUER LA MISE EN
ŒUVRE ET LE FONCTIONNEMENT DE CE DISPOSITIF



AGENDA 21 FINISTÈRE HABITAT

Finistère Habitat mène depuis plusieurs années différentes actions :

- ▶ Améliorer l'offre de logements adaptés aux besoins des jeunes, c'est-à-dire des logements de petite taille, abordables, accessibles à des personnes en mobilité et ayant des ressources faibles et/ou irrégulières.
- ▶ Apporter ainsi une réponse aux collectivités dans la réflexion sur le logement adapté aux jeunes adultes et jeunes ménages.
- ▶ Poursuivre la collaboration avec les partenaires institutionnels pour mettre des logements à disposition des jeunes en difficulté.
- ▶ Capitaliser l'expérience de la résidence étudiante Ty Dour, à Morlaix
- ▶ S'ouvrir à la colocation en proposant des logements T3 et T4, disposant d'une capacité suffisante pour accueillir deux ou trois jeunes.

10 OBSERVATIONS DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE CORNOUAILLE

- ▶ Décohabitation plus grande pour les jeunes accompagnés par les missions locales en Bretagne (v.s. niveau national – source étude 2011)
- ▶ Education à l'autonomie nécessaire
- ▶ Jeunes logés dans le parc privé, pas toujours adapté
- ▶ Accès difficile au parc public
- ▶ Des aides moins favorables (Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et Allocation Logement (AL) variables)
- ▶ Double logement fréquent dans les parcours de formation et d'emploi
- ▶ Hébergement d'urgence mal réparti/Territoires
- ▶ Allocations Logements Temporaires (ALT) en nombre insuffisant
- ▶ Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) = bonne solution aux parcours de jeunes
- ▶ Ségrégation socio spatiale = le foncier sur le littoral présente un coût élevé. Comment loger les jeunes employés dans les métiers –notamment dans les services- qui s'y développent ?

LORS DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE : détecter, informer le demandeur et l'orienter pour toute problématique pouvant être prise en charge par la Mission Locale du Pays de Cornouaille – Insertion professionnelle, Mobilité, Précarité, Santé, Logement, Accompagnement et aide nécessaire...

LORS DE L'ATTRIBUTION : aide au versement du dépôt de garantie (Locapass), Aide à la mise en place de la garantie des loyers (Locapass), montage et transfert à la CAF du dossier APL, attribution d'un logement correspondant aux besoins et capacités du demandeur.

EN COURS DE BAIL : favoriser l'échange de logement pour aider au parcours professionnel, accompagner et orienter vers la Mission Locale en cas de difficultés (paiement, occupation, isolement...).

AU DÉPART : Etablir une visite conseil permettant de déterminer clairement les travaux à entreprendre pour éviter une facturation, rembourser le dépôt de garantie dans le délai d'un mois suivant le départ.

FINISTÈRE HABITAT



DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES AUX BÉNÉFICES DES JEUNES



MISSION LOCALE DU PAYS DE CORNOUAILLE

INFORMATION SUR L'OFFRE DE LOGEMENTS DE FINISTÈRE HABITAT AUX JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA MLPC : lors des entretiens réalisés par les conseillers, lorsqu'une problématique de logement se pose pour un jeune et selon la faisabilité (éligibilité, offre sur le site...), l'informer de l'offre disponible.

ACCOMPAGNER LA DEMANDE DE LOGEMENT : soutenir la démarche d'accès au logement social en aidant le jeune dans la procédure à mettre en œuvre et en assurant le lien avec les services de Finistère Habitat.

SÉCURISER LE PARCOURS LOGEMENT : Activer les aides possibles pour favoriser l'accès au logement (locapass, AJ 29...) et le maintien dans le logement pour les jeunes qui présentent des risques de fragilité.

SOUTIEN À LA GESTION BUDGÉTAIRE : Accueillir les jeunes demandeurs ou/et locataires de Finistère Habitat dans les ateliers d'appui à la gestion budgétaire initiés par la MLPC, selon les besoins identifiés par les intervenants.

CONTACT PRESSE

Anne-Gaëlle Le Roux
Responsable Communication
aleroux@habitat29.fr
02 98 95 88 66
06 99 40 69 89